

Compte rendu sommaire
de la séance du Conseil Municipal
du 21 juillet 2017

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Maryvonne PRUDHOMME, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Christophe BONNET, Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Emmanuel FOURNIER, Jacques DROUET, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : Mme Géraldine VINCENT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Nicole BOILEAU à M. Vincent CALVO, Mme Véronique DALLEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Frédérique de LIGNIÈRES à M. Daniel GAUGAIN, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Agnès SOUILJAERT, M. Thierry MONTALIEU à M. Jacques DROUET, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Marion CHERRIER à M. Christophe BONNET

ABSENTES EXCUSEES : Mmes Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Chloé BORYSKO

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle FIDALGO

Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 juin 2017 : 22 voix pour et 6 abstentions (M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Manuela CHARTIER, M. Jacques DROUET, M. Thierry MONTALIEU, Mme Agnès SOUILJAERT, M. Dominique DESSAGNES)

1- AFFAIRES GENERALES

1.1 Information sur la démission d'un conseiller municipal

L'assemblée A PRIS ACTE de la démission de Monsieur Marc Brynhole, Conseiller Municipal.

1.2 Installation d'un conseiller municipal

L'assemblée A PRIS ACTE de l'installation comme conseiller municipal de Monsieur Emmanuel Fournier, membre suivant sur la liste « La Ferté St-Aubin, une ville pour tous ».

2- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

2.1 Opération BESSE –MERCURE : prorogation du portage foncier

Vote favorable à l'unanimité pour PROROGER la durée de portage de 2 ans à 4 ans et AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de portage avec l'EPFLI et toutes les pièces à intervenir.

2.2 Incorporation au domaine communal d'un bien présumé sans maître

Vote favorable à l'unanimité pour :

- INCORPORER au domaine communal la moitié indivise de la parcelle cadastrée section AX numéro 100 lieudit « 61 B rue du général Leclerc » d'une superficie totale de 215 m², présumée sans maître
- CEDER ledit bien à l'EPFLI Foncier Cœur de France à l'euro symbolique avec dispense de versement et habiliter Mme le Maire à signer l'acte qui constatera cette cession ainsi que tous documents à intervenir.

3- DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

3.1 Attribution et signature du marché n° 2017011 « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes de la Ferté Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette »

Suite à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 05 juillet 2017 afin d'attribuer le marché cité ci-dessus, il a été retenue comme économiquement la plus avantageuse, l'offre de la société CONVIVIO, qui propose des tarifs unitaires de :

- Repas maternelle : 2,23€ HT
- Repas primaire : 2,23€ HT
- Repas adulte : 2,46€ HT

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire des communes de la Ferté Saint-Aubin et de Marcilly-en-Villette et tous les actes s'y rapportant.

4 - EDUCATION

4.1 Maison des jeunes La Courtille : Dispositif « Les Promeneurs du Net »

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement et la charte Promeneurs du Net avec la CAF du Loiret.

Le dispositif des « Promeneurs du Net » est une initiative novatrice en France.

Il s'agit d'un réseau de professionnels, fédérés autour d'une action de présence éducative sur Internet et sur les réseaux sociaux. Il est animé par des éducateurs, animateurs, conseillers issus de différentes structures dédiées à la Jeunesse ou à la famille, déjà présentes au niveau local.

Les publics concernés par ce dispositif sont les jeunes de 12 à 25 ans.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Questions orales posées par le groupe de l'opposition :

Question orale de M. Dessagnes

Organisation du feu d'artifice du 14 juillet 2017.

Nous souhaitons revenir sur l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet, réalisée en partenariat avec le propriétaire du château de La Ferté-St-Aubin. Nous tenons d'abord à remercier les bénévoles qui ont oeuvré au service de cette organisation. Nous continuons toutefois de déplorer le choix qui a été fait et qui a conduit à ce que le feu d'artifice, événement festif de notre fête Nationale, ait été rendu payant.

Afin de vous aider à faire le bilan de cette opération, et afin d'éclairer les fertésiens, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions suivantes :

- Quel a été au final le coût réel pour la collectivité (feu d'artifice et mise à disposition de nombreux agents), et quelle augmentation cela représente-t-il par rapport au feu d'artifice de l'année dernière ?
- Quel bilan tirez-vous de la sécurisation de cet événement ? On a pu constater que l'étroitesse de l'unique accès a généré un moment très problématique à la fin du feu d'artifice, lorsque les familles et fertésiens souhaitaient quitter le site au moment où d'autres personnes souhaitaient y entrer, tous croisant les consommateurs qui souhaitaient accéder aux banque et buvette très mal positionnées aussi près de l'entrée. Ce moment a été très long et difficile pour tous, et en particulier pour les personnes accompagnées de jeunes enfants et de poussettes, ou pour les personnes en fauteuils roulants.

Toujours au niveau de la sécurité, la protection par une simple rubalise n'a pas empêché de nombreux participants de s'approcher des douves, en particulier pour palier au manque évident de sanitaires.

- Pensez-vous, a posteriori, qu'il a été judicieux de mélanger en un même lieu et au même moment, des publics aussi différents avec des attentes aussi différentes : obliger les personnes et familles qui souhaitaient uniquement voir un beau feu d'artifice, à évoluer dans une ambiance de musique très forte, parmi un public dont certains membres étaient fortement alcoolisés ou sous l'emprise de stupéfiants, a conduit bon nombre de fertésiens à quitter les lieux et les a privés du plaisir d'assister au feu d'artifice communal.
- Enfin, comme nous l'évoquions dans notre question au dernier conseil municipal, et comme ont pu le déplorer certains des membres de votre groupe, nous pensons que le partenariat ville/château a été tronqué, la ville de La Ferté-St-Aubin ayant été totalement occultée dans tous les supports de communication autour de cet événement.

En conclusion, si l'idée d'organiser une manifestation originale, au château ou ailleurs, nous semble positive, nous pensons que celle-ci n'était pas assez réfléchie et bien organisée au service de notre ville et de ses habitants. Une formule en plusieurs temps différenciés aurait sûrement été plus efficace. Nous regrettons une nouvelle fois, comme cela a été le cas après le fiasco de l'organisation de la fête de la ville le 1er mai, que la commission « Culture, Fêtes et manifestations locales » ait été une fois de plus aux abonnés absents. Sa consultation aurait certainement aidé à palier les dysfonctionnements observés.

Questions orales de M. Drouet

Installation de Super U

Lors de sa délibération du 22 juin la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) a rendu un avis défavorable dans le dossier Super U deux mois après l'avis favorable de la Commission Départementale. Comment expliquer ce revirement ? Un recours est-il possible, sinon quelles sont les autres alternatives sachant que les fertésiens attendent avec impatience le déménagement du magasin de bricolage « Briconautes » lequel est lié à l'installation d'une moyenne surface Super U ou autre ?

Quelle compensation pour les personnels communaux pour leur contribution à la fête du 14 juillet ?

Lors de la soirée festive du 14 juillet des agents communaux ont apporté leur contribution pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de cette manifestation. Ce surcroît de travail entraîne de facto une compensation qui peut prendre plusieurs formes soit par le paiement d'indemnités horaires soit par une période de récupération. Quelle option a été retenue pour ces personnels particulièrement dévoués ?

Les réponses sont données en séance du conseil municipal par Madame le Maire et les élus concernés par chaque point.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°25/2017 : Approbation et signature du contrat 2017021 relatif à la maintenance de l'ascenseur du centre social

N°26/2017 : Approbation et signature de la convention d'occupation du domaine public communal – Droit de place commerçant non sédentaire hors marché Hélias Benoît

N°27/2017 : Approbation et signature de la convention d'occupation du domaine public communal droit de place non sédentaire hors marché crêperie L'Hermine

N°28/2017 : Approbation et signature de la convention d'occupation du domaine public communal droit de place commerçant non sédentaire hors marché : tenue d'un stand food truck sur le site des estivales du Cosson le 22 juillet 2017

N°29/2017 : Approbation et signature de la convention d'occupation du domaine public communal droit de place commerçant non sédentaire hors marché : tenue d'un stand food truck sur le site des estivales du Cosson le 29 juillet 2017

N°30/2017 : Modification du montant maximum de l'encaisse de la régie de recettes du camping municipal du Cosson

N°31/2017 : Approbation et signature de la convention pour la mise en place de la sculpture « Totem Ice Rainbow » de l'artiste Cristina Marquès dans le cadre des actions culturelles sculpt' en solagne

N°32/2017 : Approbation et signature du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle et concert le 15 juillet 2017 avec le groupe Scottapolk

N°33/2017 : Approbation et signature du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle et concert le 22 juillet 2017 avec le groupe Home Cookin

N°34/2017 : Approbation et signature du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle et concert le 29 juillet 2017 avec le groupe Samsoul

N°35/2017 : Approbation et signature du contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle et concert le 5 août 2017 avec le groupe Gipsy Band

N°36/2017 : Approbation et signature de la convention de formation CACES R 386 avec Malus Formation

N°37/2017 : Marché de Noël

N°38/2017 : Approbation et signature du contrat 2017024 relatif au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure

N°39/2017 : Approbation et signature du contrat 2017023 relatif à la délégation de l'assistance

La Ferté St-Aubin, le 24 juillet 2017

Le Maire,
Constance de Pélichy

